

Puis, elle se rendit chez l'Econome, et offrit 5,000 livres pour la pension de ses trois enfants pendant quatre années. Elle demandait que ces derniers fussent logés dans une chambre à part, « soignés par un valet de confiance, appelé Poncet (1), amené tout exprès de son pays », et qu'on leur remit à chacun 1 livre 10 sols par mois pour leurs menus plaisirs. Le tout arrêté (2), elle « repartit en Dombes », et débarrassée de ceux qui la gênaient, convola à de secondes noces avec un sieur Altoviti, qui ne valait guère mieux qu'elle.

Les fils, inscrits sous le titre général de *Comtes de Montriblond*, étaient appelés *Jean-Baptiste de Villars*, *Joseph-Louis de Saint-Bernard*, *Joseph-Gaspard de Saint-Marcel*. Ils avaient de qui tenir. Gaspard, le plus jeune, était passionné pour « les écritaires de corne de ceinture et les bouteilles d'encre par diverses couleurs. » Il en avait acheté deux douzaines au 1^{er} janvier 1674. On lui confisqua « un vire-barquin ». Rien ne restait entier entre ses doigts; il fallait lui « couvrir ses livres en veau le plus fort et doubler de peau ses vêtements du bas (3). »

Le second, *Joseph*, était le type du paresseux, toujours puni pour manque de travail et fautes contre la discipline.

(1) Poncet les quitta le 15 juillet 1675, et fut remplacé par François Rodenet, de Niort, à qui on donna, le 23 février 1677, pour un an et 7 mois de gages 118 livres et 15 sols.

(2) Sur sa demande, la femme du maître de danse, M^{me} d'Elboust, leur confectionne cinq douzaines et demie de serviettes pour 33 livres 10 sols.

(3) Le Frère Bellemère avait classé les élèves en deux catégories, et achetait, pour doubler leurs habits du bas, ou de la toile d'ortie à 15 sols l'aune, ou des peaux de mouton à 7 livres l'une.